

La CBTI et Lextra Lingua poursuivent leurs travaux avec le cabinet du ministre Geens sans l'UPTIA

Bruxelles, le 30 mars 2015 – La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) et Lextra Lingua regrettent l'incapacité de la toute jeune UPTIA à s'ouvrir au compromis et à respecter ses partenaires de négociation. Les deux associations ont dès lors décidé de ne plus l'associer aux travaux qu'elles mènent dans le cadre de la concertation organisée par le cabinet du ministre de la Justice.

Peu après sa nomination comme ministre de la Justice, Koen Geens avait annoncé son intention d'inviter les représentants des traducteurs et interprètes jurés à la table des négociations en vue de préparer les arrêtés d'application de la loi du 10 avril 2014 établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés et d'améliorer sensiblement les conditions de travail et financières, actuellement précaires, de ces acteurs incontournables du monde judiciaire.

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI), fondée en 1955 et forte de plus de 450 membres, et Lextra Lingua, fondée en 2012 et comptant 98 membres, avaient été rejointes à cette table par l'UPTIA (Union professionnelle des traducteurs et interprètes assermentés), une nouvelle association rassemblant 19 membres dont les statuts ont été publiés le 25 février dernier.

Malgré leur engagement et leur désir de jouer le jeu de la concertation et du front commun, la CBTI et Lextra Lingua ont dû déplorer à plusieurs reprises l'attitude délétère de leur partenaire de négociation : refusant tout compromis et freinant systématiquement toute démarche constructive, les représentants de l'UPTIA ont rejeté de façon catégorique le travail réalisé depuis des années par la CBTI et Lextra Lingua et ont été jusqu'à remettre en cause leur expertise et leur connaissance des dossiers, mettant même leur intégrité en doute.

Dans un tel contexte, la CBTI et Lextra Lingua ont donc logiquement décidé de mettre un terme à toute relation de coopération avec l'UPTIA et de ne plus impliquer cette association dans leurs travaux.

La CBTI et Lextra Lingua ont déposé aujourd'hui une proposition commune de code de déontologie et de tarifs uniformisés revus à la hausse auprès du cabinet du ministre de la Justice, dans l'espoir de voir enfin avancer les travaux du groupe de contact, pour le plus grand bien des traducteurs et interprètes jurés du royaume.

--- FIN ---

La CBTI

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. Plus d'infos sur : **www.cbti-bkvt.org**

La CBTI est membre de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**.

Contact

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI)
Rue Montoyer 24 - b12
B-1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 513 09 15
secretariat@cbti-bkvt.org
www.cbti-bkvt.org

Rita Roggen (Présidente) : +32 0475 69 31 20 ou
president@cbti-bkvt.org
Doris Grollmann (commission traducteurs jurés) : +32 473 71 21 77 ou
doris.grollmann@cbti-bkvt.org

Lextra Lingua

Lextra Lingua est une association d'interprètes et traducteurs jurés travaillant pour les tribunaux, la police, les services sociaux… Lextra Lingua défend les intérêts de ses membres, les forme et les informe, et œuvre à leur plus haut degré d'expertise et d'éthique professionnelle. Le site internet de Lextra Lingua met à disposition de commanditaires potentiels une liste d'interprètes et traducteurs jurés classés par langue, offre un service de permanence et publie des informations utiles. En 2015, le service de permanence de Lextra Lingua a été nominé pour un Language Industry Award.

Plus d'infos sur : **http://www.lextra-lingua.be**

Contact

Lextra Lingua
Diestsesteenweg 675
B-3010 Leuven (Louvain)
Tél. : +32 477 51 24 81
info@lextra-lingua.be
www.lextra-lingua.be